

## Capsule 5

### L'aménagement durable

C'est une évidence qui commence à s'imposer il faut que la ville fasse corps avec son environnement, qu'elle y insère ses divers systèmes de gestion de l'eau, des ordures, des déplacements et qu'elle adapte la configuration de ses équipements. L'aménagement urbain durable suppose que le développement urbain soit pensé en symbiose avec les systèmes écologiques dans lesquels elle inscrit ses activités.

C'est dire que la notion de territoire comme lieu de convivialité y occupe une place névralgique. Le quartier est l'expression d'une diversité d'usages et de références. La ville est une construction permanente où les règles d'urbanisme et les choix d'aménagement répondent aux choix de développement aussi bien qu'ils les soutiennent.

Ce sont les choix d'infrastructures et d'équipements collectifs qui font le lien et les passerelles entre le local et le global. La force des élus, c'est la cohérence des propositions qu'ils mettent en avant et de leurs décisions. À l'heure de la lutte contre les changements climatiques, les voies porteuses ce sont les choix qui permettent aux solutions proposées dans la gestion des systèmes de base (eau, énergie, déplacements) de se répondre les unes les autres.

Les infrastructures vertes sont des atouts importants pour une ville dans sa lutte contre la pollution atmosphérique, thermique et acoustique, en plus d'être un outil pour la gestion de l'eau, des matières résiduelles et la mise en valeur des sols. La trame verte-bleue de Bruxelles, par exemple, est une initiative qui permet de répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité tout en rendant les services adaptés nécessaires au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité.

Que ce soit à travers le code du bâtiment ou le plan d'urbanisme, la gestion des infrastructures urbaines doit répondre à des enjeux d'intégration dans le paysage, de réduction des gaz à effet de serre (GES), de consommation d'eau potable, de recyclage des matériaux et de réduction des îlots de chaleur. Bref, elles doivent faire l'objet d'un souci constant de cohérence.

Partout dans le monde, il devient évident que la gestion des déplacements doit accorder la priorité au transport collectif. Les preuves s'accumulent également sur le rôle important que peuvent jouer la mobilité active et l'autopartage pour diminuer la pollution et réduire la congestion routière. La mise en œuvre de règles de cohabitation des différents moyens de transport en combinant zones à basse vitesse et corridors rapides pour que les véhicules polluants ne restent pas dans la ville, sont complémentaires.

La proximité des services courants ainsi que la mixité des usages, permettent de limiter les déplacements et de réduire les besoins en transport, tout en stimulant l'économie locale. Aller au parc à pied, circuler dans des rues ombragées, avoir un accès équitable aux différents points de la ville, avoir accès aux services municipaux ou gouvernementaux, sont autant d'aspects qui doivent être mis en relation. En refusant les approches « en silo » les élus encouragent les rapprochements inédits, ceux-là que les citoyens et leurs usages peuvent faire surgir de leurs propres façons de voir et d'habiter la ville.

L'aménagement durable n'est pas qu'une affaire de spécialistes. C'est la voie qui sert à mettre les liens là où l'ancien modèle de la ville faisait des séparations. C'est le rôle des élus de soumettre à la délibération publique des propositions susceptibles de mettre en boucle le plus grand nombre de moyens au service de la meilleure convivialité et d'une prospérité authentique.